

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

Convocations adressées le 22 mars 2024

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte de gestion 2023**
 - o **Commune et Lotissement**
- **Présentation et vote du Compte Administratif 2023**
 - o **Commune et Lotissement**
- **Affectation des résultats du 31/12/2023**
 - o **Commune et Lotissement**
- **Vote des taux d'imposition 2024**
- **Présentation et vote du budget 2024**
 - o **Commune et lotissement**
- **Devis travaux électricité logement n°1 – Chapiteau**
- **Infos et questions diverses**

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi cinq avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mrs Vincent AHU, Francis PARENT, Adjoint ;
Mmes Brigitte BARBIER, Isabelle DOMINJON, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA ;
Mr Pascal FEVRE ;

Absents excusés : M. Bruno BROUSSEAU (pouvoir à Aline GALLY)

Absents : Mrs Mickaël BROUSSEAU, Yves POMMIER,

Secrétaire : M. Vincent AHU



APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Visa Préfecture le :

▪ Commune :

Les résultats du compte administratifs du budget principal 2023 étant concordants avec le compte de gestion, dressé par le Monsieur le Percepteur de Chablis, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 à l'unanimité.

▪ Lotissement :

Les résultats du compte administratifs du budget lotissement étant concordants avec le compte de gestion, dressé par le Monsieur le Percepteur de Chablis, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

▪ Commune

Le 1^{er} Adjoint présente à l'assemblée le compte administratif du budget principal 2023, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2023 :

Section Investissement	:	Déficit	:	- 198 521.13 €
Section Fonctionnement	:	Excédent	:	244 827.71 €
Soit un résultat global de	:	Excédent	:	46 306.58 €

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2023 (7 Pour, 0 Contre, 0 Abstention – Madame le Maire ne prenant pas part au vote, est sortie de la salle), et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2023 au budget 2024 comme suit :

* Section Investissement

Article 1068 « excédent 198 521.13 €

Article 001 « déficit antérieur reporté »

- Dépenses : - 198 521.13 €

**** Section Fonctionnement :** Article 002 « excédent antérieur reporté »
▪ Recettes : + 46 306.58 €

Travaux réalisés en 2023 fonctionnement et Investissement :

- Travaux différents logements communaux (Salle de bain, réfection des murs, remplacement de chauffe-eaux : 13 886 €
- Déplacement et reprise de la croix rue de Besançon : 4 416 €
- Barrière du pont rue de Besançon : 4 082 €
- Busage chemin des bonhommes : 1 598 €
- Reprise de voiries – trous sur la commune : 5 538 €
- Réfection de la Rue du Chapiteau : 12 563 €
- Réfection de la toiture de l'Ecole : 251 987 € (Subv versées acpt. : 89 358 € / solde en 2024 – 91 000 €)
- Rû des Noues : 21 325 €
- Rue de Besançon – stabilisation de l'accotement : 8 951 €

▪ **Lotissement**

Le 1^{er} Adjoint présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2023 :

Section Investissement	:	Excédent	:	60 032.98 €
Section Fonctionnement	:	Excédent	:	1 329.33 €
Soit un résultat global de	:	Excédent	:	61 362.98 €

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2023 (7 Pour, 0 Contre, 0 Abstention – Madame le Maire ne prenant pas part au vote, est sortie de la salle), et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2023 au budget 2024 comme suit :

**** Section Investissement**

Article 001 « Excédent antérieur reporté »
▪ Recettes : 60 032.98 €

**** Section Fonctionnement :**

Article 002 « Excédent antérieur reporté »
▪ Recettes : 1 329.33 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2024 à leur niveau de 2023, à savoir :

	<u>Taux 2024</u>
⌘ Taxe Foncière sur bâti :	35.75 %
⌘ Taxe Foncière non bâti :	33.80 %
⌘ Taxe d'Habitation :	11.68 %

PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2024

Madame le Maire rappelle que les budgets principal et lotissement ont été envoyés préalablement aux conseillers municipaux pour consultation avant présentation et vote des budgets.

▪ **Commune**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2024 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget principal 2024 qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ** Section Investissement : 340 361.04 €
- ** Section Fonctionnement : 353 835.91 €

Prévisions des travaux 2024 en fonctionnement et Investissement :

- Travaux de voirie : 33 000 € (suivant les devis : reprise de certains fossés et buses, route de Villiers vineux, ré-empierrement de chemins)
- Travaux logements communaux : 24 000 € (suivant les devis : Mise aux normes électriques, remplacement de fenêtres, salle de bains)
- Réfection de la toiture de l'école : Subventions (perçues en mars 2024) : 91 000 €
- Projet du Conseil des jeunes : Ajout d'un jeu : 10 000 € (Une subvention sera demandée à la 3CVT)
- Aménagement voirie rue de la Fontaine et rue aux Cannes : 61 000 € (estimatif) / Subvention minimum (10 000 €)

▪ Lotissement

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2024 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2024 du lotissement qui, après affectation des résultats, comme suit :

- ** Section Investissement : Dépenses : 46 296.35 € et en recettes : 89 994.74 €
- ** Section Fonctionnement (s'équilibre en dépenses et recettes) : 33 192.68 €

DEVIS TRAVAUX ELECTRICITE LOGEMENT N°1 - CHAPITEAU :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise AD Electricité pour la mise en conformité de l'électricité au logement n°1 – chapiteau pour un montant de 2 165.15 € HT, soit 2 381.67 € TTC. Le Conseil Municipal vote favorablement et accepte le devis à l'unanimité.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

** Demande d'autorisation de mouvement de crédits de chapitre à chapitre : Le Maire rappelle le Conseil Municipal qu'avec la nouvelle nomenclature de la M57 depuis le 1^{er} janvier 2023, il est possible de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention), le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles.

** Courrier de M. WESTEMEYER : Le Maire fait lecture du courrier de M. WESTERMEYER et informe de sa proposition de faire don de cèdres atlas pour aménager le parking du stade. Le cèdre étant un arbre imposant, les conseillers iront sur place avant de se prononcer.

** Redevance d'occupation du domaine public des télécoms 2024 : Le Conseil Municipal mandate le Maire pour établir le titre de recette pour la redevance d'occupation du domaine public des télécoms d'un montant de 346.51 € pour l'année 2024.

** SIVOS Ligny – Méré - Varennes : Le Conseil Municipal décide de remplacer M. Mickaël BROUSSEAU en tant que titulaire au SIVOS par Mme Sandra FEVRE.

** Participation citoyenne : Le Maire informe le Conseil Municipal que la gendarmerie a proposé de mettre en place la participation citoyenne sur la Commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité a émis un avis défavorable.

** Travaux d'aménagement voirie rue de la fontaine / rue aux Cannes : Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une subvention au titre des amendes de polices pour les travaux d'aménagements rue de la Fontaine et rue aux Cannes.

La séance a été levée à 20 h 45.

A Varennes, le 8 avril 2024
Le Maire,

Aline GALLY

